

---

Don transmis par le citoyen Hardy, chef du bureau de l'administration des biens nationaux près la commune de Paris, au nom des employés de son bureau pour les frais de la guerre, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don transmis par le citoyen Hardy, chef du bureau de l'administration des biens nationaux près la commune de Paris, au nom des employés de son bureau pour les frais de la guerre, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 394-395;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37593\\_t1\\_0394\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37593_t1_0394_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

envoient l'état des ecclésiastiques de leur district qui ont abjuré les erreurs du fanatisme et de la superstition. Ils sont au nombre de 25. Ces administrateurs annoncent l'envoi de l'argenterie de leurs églises au département de l'Indre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de La Châtre (2).*

*Les administrateurs du district de La Châtre, à la Convention nationale.*

« La Châtre, le 26 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les administrateurs du district de La Châtre, au département de l'Indre, pénétrés de leur serment de vivre libres ou mourir, ont employé tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour le maintien des lois sacrées que vous avez rendues; ils viennent d'achever la destruction du fanatisme qui régnait encore parmi le peuple de leur territoire. 279 marcs 5 gros d'argent et 4,500 livres de cuivre ont été enlevés des églises et envoyés au département de l'Indre. 250 marcs d'argent, 2 marcs d'or et 39 marcs de draperie d'or, provenant de l'émigré Villaines ont devancé cet envoi qui vous parviendra. Les églises ont été converties en magasins de fourrages pour l'armée; nos ci-devant prêtres, rougissant de leur premier état, se sont déprétrisés, leurs titres ont été brûlés. Voici la liste de leurs noms, plusieurs d'entre eux se sont mariés, et les plus vigoureux sont partis volontairement pour l'armée de l'Ouest avec 23 pères de famille.

« La vente des biens des émigrés et des prêtres réfractaires s'opère tous les jours et ils sont portés au triple de leur estimation.

« Notre Société populaire vient d'armer et équiper, à ses frais, un cavalier pour voler aux frontières; toutes nos impositions sont à peu près payées, nous marchons à pas de géants vers le terme de la Révolution, et nous bénissons tous la fermeté héroïque des Montagnards, des sauveurs du peuple, que nous prions, au nom de la République, de rester à leur poste jusqu'à ce que nos soldats aient foudroyé le dernier des tyrans et purgé la terre sainte de ces moustres qui la désolent.

« De SAINTHORENT; BASSAT, *procureur syndic*; YVERNAULT; GUIs, *secrétaire*. »

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

DISTRICT DE LA CHÂTRE.

*Liste des ci-devant ecclésiastiques qui ont abdiqué leurs qualités dans l'étendue du district de La*

*Châtre, au directoire duquel ils ont déposé leurs lettres de prêtrise (1).*

Jean Peyrot-Doulon, ex-chanoine à La Châtre, le 18 brumaire.

Pierre-Sylvain Lefort, ex-cordelier, le 1<sup>er</sup> frimaire.

Antoine Parnajon, ex-prieur du ci-devant chapitre de La Châtre, le 2 frimaire; ce particulier, qui est âgé de 71 ans, vient d'épouser sa petite nièce, âgée de 24 ans.

Jean-Jacques Ducreuzet, ex-curé de Nérét, du 5 frimaire.

Sylvain de Fougères, ex-curé à Lourdoueix-Marat, le 6 frimaire.

Charles-Claude Selleron, ex-curé à La Châtre, le 6 frimaire.

Pierre Coulmain, ex-curé à La Châtre, le 6 frimaire.

Jean-Baptiste Thouin, ex-clerc tonsuré et bénéficiaire à La Châtre; en 1789 ses titres ont été brûlés au directoire du district.

Pierre Delaveau, ex-curé à La Châtre, le 7 frimaire.

Jacques Tollaire, ex-curé à Indre-Source le 7 frimaire.

Jean-Baptiste Tixier, ex-curé à Indre-Source, le 7 frimaire.

Joseph Savy, ex-curé à Saint-Martin-de-Poulligny, le 8 frimaire.

Jean-Baptiste Lenüt, ex-vicaire à La Châtre, le 8 frimaire.

Gabriel Pirot, ex-chanoine à La Châtre, le 9 frimaire.

Jean Brum, ex-curé de Chassignolles, le 6 frimaire.

Louis Despruneaux, ex-desservant du Magny, demeurant à La Châtre, le 9 frimaire.

Sylvain Vallet, ex-curé de Crozon, le 10 frimaire.

Thabaud, ex-curé de Neuvy, le 11 frimaire.

Jean-Germain Pouradier, ex-curé de Jouet, le 11 frimaire.

Gabriel Pelletier, ex-curé de La Busserette, le 11 frimaire.

Jean Pouradier, ex-curé de Vigoulan, le 11 frimaire.

Antoine Pouradier, ex-curé de Notre-Dame-de-Poulligny, le 11 frimaire. (Le lendemain de leur abdication, ces deux frères se sont enrôlés dans l'armée de l'Ouest).

Pierre-Louis Pinon, ex-chanoine à La Châtre, le 14 frimaire.

Autourde, ex-curé des Urciers, le 16 frimaire.

Germain Delaveau, ex-vicaire à Saint-Charlier, le 17 frimaire.

Le présent tableau certifié véritable par nous, administrateurs du directoire du district de La Châtre, soussignés, en séance publique et permanente, le 25 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

YVERNAULT, DE SAINTHORENT, GUIs, *secrétaire*.

Le citoyen Hardy, chef du bureau de l'Administration des biens nationaux près la commune de Paris a envoyé 200 livres en assignats pour la contribution volontaire de lui et des em-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 29.

(1) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 20.

ployés de son bureau pour les frais de guerre, pendant le mois de frimaire.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du citoyen Hardy (2).*

*Au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Paris le primidi nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tu trouveras ci-joint la somme de 200 livres pour la contribution volontaire des employés à l'administration des biens nationaux, près la commune de Paris, pendant le courant de frimaire dernier.

« Salut et fraternité.

« J.-J. HARDY, chef du bureau. »

Le citoyen Chévallard-Rivière, secrétaire de la Société populaire de Puiseaux, a envoyé au nom du citoyen Chévallard, juge de paix, 50 livres pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre du citoyen Chevillard-Rivière (4).*

*Au citoyen Président de la Convention nationale,*

« Puiseaux, district de Pithiviers, département du Loiret, le 1<sup>er</sup> de nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te fais passer un assignat de 50 livres déposé sur le bureau de la Société populaire de Puiseaux par le citoyen Chevillard, juge de paix dudit lieu, pour les frais de la guerre.

« Salut et fraternité.

« CHEVILLARD-RIVIÈRE, secrétaire. »

Le conseil général de la commune de la Chaise-Dieu, district de Brioude, département de la Haute-Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux; il l'invite à rester à son poste, et lui annonce l'offre qu'il a faite à la patrie de 66 chemises bien conditionnées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (5).

Les administrateurs du district de Charle-

ville font part que les lois révolutionnaires s'exécutent avec ardeur dans leur arrondissement: la vente des domaines nationaux est presque consommée; celle des biens des émigrés prospère et a déjà produit en deux adjudications seules 258,900 livres.

Ils ont envoyé à la Monnaie 1,230 mares, tant argent que vermeil et galons, etc.

1,022 chemises, draps et autres linges ont été offerts aux défenseurs de la patrie. Ils invitent la Convention à parcourir sa glorieuse carrière et de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Charleville (2).*

*Les administrateurs du district de Charleville, à la Convention nationale.*

« Charleville, le 3 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président.

« Les lois révolutionnaires s'exécutent avec ardeur dans notre ressort. Chacun s'empresse de faire tourner au profit de la République, l'un son industrie, l'autre ses talents, l'autre sa fortune.

« Les cloches, les chemises, la charpie et le vieux linge, l'argenterie des ci-devant églises, tout arrive à la fois.

« La vente des domaines nationaux est presque consommée; celle des biens des émigrés prospère et a déjà produit, en deux adjudications, seulement 258,900 livres pour plusieurs lots estimés ensemble 117,603 livres.

« Déjà 1,230 mares, tant argent que vermeil et galons ont été expédiés pour la Monnaie.

« Tous les jours, il nous arrive des cloches auxquelles nous allons faire prendre la route de Metz: c'est là qu'elles seront converties en canons pour foudroyer le despotisme coalisé.

« Le fer, le plomb, le cuivre s'accroissent pour l'usage de nos armées.

« La fabrication des souliers est dans la plus grande activité.

« 1,022 chemises, draps et autres linges sont offerts aux défenseurs de la liberté.

« Les titres poudreux de la féodalité ont été remis aux arsenaux, et serviront à bourrer nos canons tyrannicides.

« Citoyens législateurs, achevez de parcourir votre glorieuse carrière; restez à votre poste pour consolider le bonheur des Français.

« Salut et fraternité (3).

« MARTIN, agent national provisoire; VECHE-TER fils, secrétaire; CHENU, BAROIS, SAINT-GIRL. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.  
(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 24.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.  
(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 23.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.  
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 15.

(3) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 361 du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 1629, col. 1].